

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

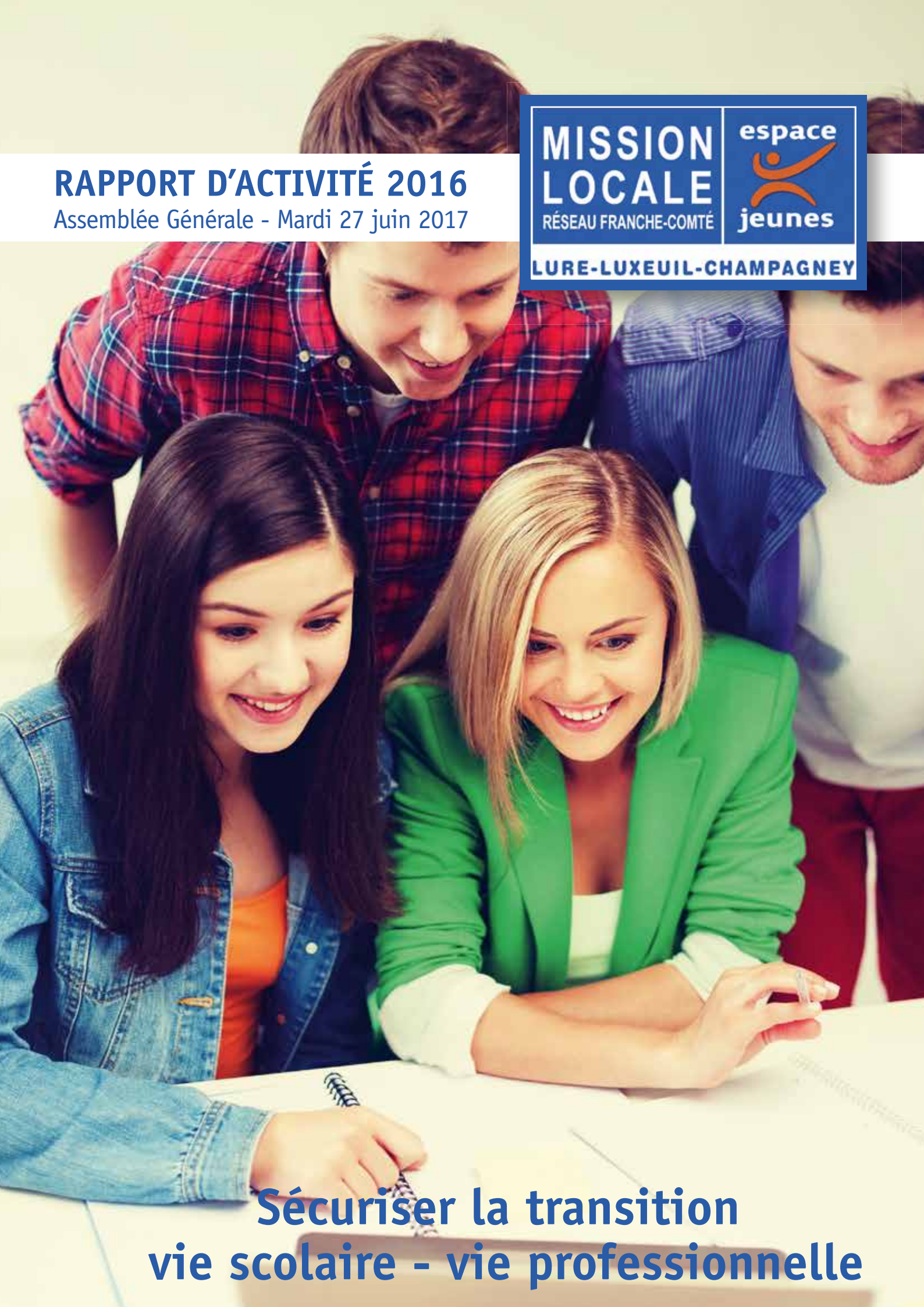
Assemblée Générale - Mardi 27 juin 2017

**MISSION
LOCALE**

RÉSEAU FRANCHE-COMTÉ

**espace
jeunes**

LURE-LUXEUIL-CHAMPAGNEY



**Sécuriser la transition
vie scolaire - vie professionnelle**

NOUS CONTACTER

LURE
LUXEUIL-LES-BAINS
CHAMPAGNEY

3 rue Parmentier
53 rue des Pâquerettes
Place Charles-de-Gaulle

03 84 89 00 33
03 84 40 17 01
03 84 36 51 59



www.mlej-lure.org

LE RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES

Un réseau national au service de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Qu'est-ce qu'une Mission Locale ?

Les Missions Locales se sont développées, à partir de 1982, grâce à la volonté conjointe des Communes et de l'Etat d'organiser localement une intervention globale au service des jeunes. Elles constituent aujourd'hui un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes. Présent sur l'ensemble du territoire national, le réseau des Missions Locales exerce une mission de Service Public de proximité avec un objectif central : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion sociale et professionnelle.



Principales missions

Informar, orienter, accompagner les jeunes en construisant, avec eux, leur parcours personnalisé vers l'emploi. Apporter un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, au logement, aux droits, à la citoyenneté... Depuis 2012, les Missions Locales ont également en charge la mise en oeuvre des Emplois d'Avenir et depuis 2015, l'animation du dispositif Garantie Jeunes.

Notre Mission Locale

La Mission Locale Espace Jeunes dispose de 3 sites d'accueil : Lure, Luxeuil-Les-Bains et Champagnay. Elle intervient sur un territoire regroupant les cantons de Lure 1, Lure 2, Luxeuil-Les-Bains, Melisey, Saint-Loup-sur-Semouse et Héricourt 1. Des permanences sont organisées à Quers et Saint-Loup-sur-Semouse. Elle accompagne chaque année environ 1500 jeunes.

Le réseau régional

L'Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne-Franche-Comté a été créée le 1er janvier 2017. Elle est née de la fusion des deux associations régionales de Bourgogne et de Franche-Comté, l'ASSOR et l'Association franc-comtoise des Missions Locales Espaces Jeunes.

L'ARML BFC coordonne et anime le réseau des 26 Missions Locales de la région.

Les Missions Locales en Bourgogne-Franche-Comté, ce sont :

- 26 Missions Locales
- 220 sites d'accueil
- 61 345 jeunes en contact
- près de 500 professionnels mobilisés au service de l'insertion des jeunes.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente

Mireille Lab : représentante de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

Vices-Présidents

Hervé Eple : représentant de la Communauté de Communes du Triangle Vert

Michel Antony : Comité de vigilance pour le maintien des services publics de proximité de Lure et de Luxeuil-les-Bains

Trésorier

François Mange : GRETA 70

Trésorier Adjoint

Marc Doillon : représentant de la Communauté de Communes de la Haute-Comté

Secrétaire

Christian Mussot : CFDT

Secrétaire adjoint

Pascale Mangin : représentant de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil-les-Bains

1^{er} collège

Elus

Sylvie Couterut : représentante de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon

Jérôme Faivre : représentant de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil-les-Bains

Agnès Galmiche : représentante de la Ville de Lure

Jean-Louis Gatschiné : représentant de la Communauté de Communes du Pays de Lure

Eric Houlley : représentant du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

Laurent Seguin : Président de la Communauté de Communes des Mille étangs

2^e collège

Administration et services publics

Carole Py : Pôle Emploi

3^e collège

Partenaires économiques et sociaux

Kolette Athimon : CGT

4^e collège

Associations, organismes de formation et autres

Christine Cordeva : Présidente des Restos du cœur de Luxeuil-les-Bains

Maryline Dussy : CIDFF de Haute-Saône

Michèle Eon : Présidente de la Croix Rouge de Lure

L'ÉQUIPE EN 2016-2017

Directeur

Olivier Kocjan

Chargée de relation entreprise

Karine Rossi

Conseillers Emploi Formation

Abdelkarim Afkir
Annette Debrosse
Nathalie Dirand
Nadia Frachkha
Fanny Gillet
Sylvie Grandmougin
Pascal Péquignot
Patricia Roggy
Sandrine Jankowski
Muriel Casier

Accueil / secrétariat

Patricia Brocard
Florence Henricolas
Nadège Gaidot
Cindy Desjardin

Entretien des Locaux

Messaouda Merzoug,
Claudine Pheulpin

LES CHIFFRES CLÉS 2016

Voici en quelques chiffres l'activité de la Mission Locale au cours de l'année 2016

Jeunes en contact

1479

(dont 107 QPV et 210 ZRR)

(1516 en 2015)

Jeunes Primos

507

(524 en 2015)

Nombre d'entretien

4822

(4820 en 2015)

**Nombre moyen d'entretien
par jeune accompagné**

3,79

Nombre moyen d'événement par jeune

13,1

Contrats « Emploi d'Avenir » signés

98

Jeunes en Garantie Jeunes

101

Les locations de scooters

84

(88 en 2015)

Entreprises en contact

414

Offres collectées

210

L'ACCUEIL DES JEUNES

La force des Missions Locales est **l'ancrage dans la réalité économique et sociale**, au plus près des territoires. Les Missions Locales sont **à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes** et repèrent sur leur territoire les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les solutions mobilisables pour y répondre, en fonction du bassin d'emploi et

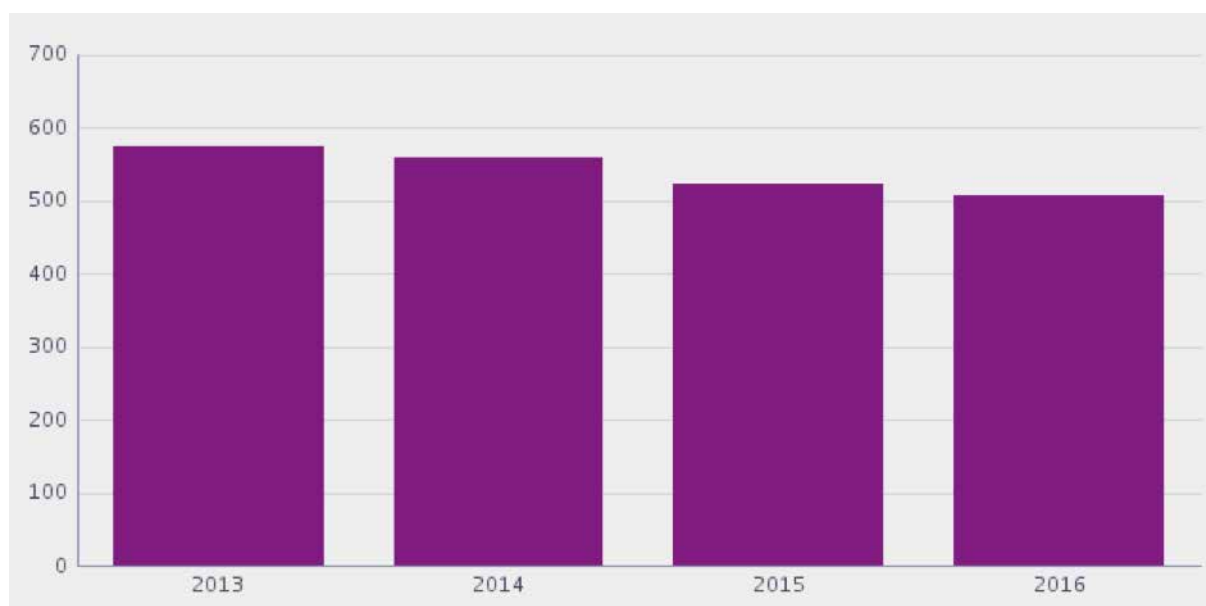
des entreprises du territoire dont les Missions Locales ont une connaissance approfondie.

Les jeunes se rendent à la Mission Locale de manière volontaire et sont accueillis pour une première réponse à leur demande ou un premier entretien avec un conseiller.

TABLEAU 1 - JEUNES ACCUEILLIS

Jeunes accueillis pour la première fois	507
dont mineurs (en %)	28,2%
dont femmes (en %)	52,1%
dont jeunes sans qualification (en %)	44,2%

GRAPHIQUE 1 - LES JEUNES ACCUEILLIS POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 2013



GRAPHIQUE 2 - ORIGINE DE LA VENUE DES JEUNES

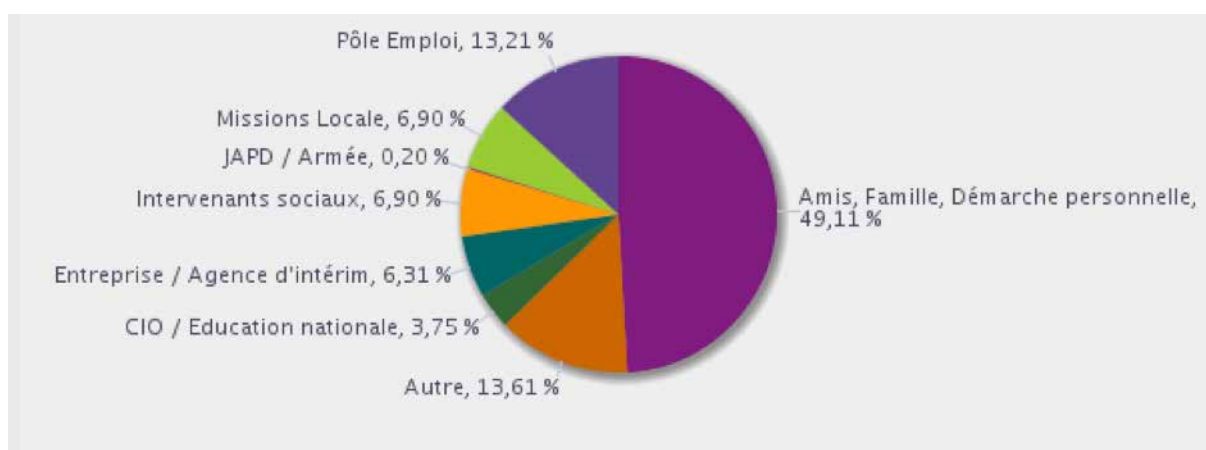


TABLEAU 2 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES JEUNES REÇUS EN PREMIER ACCUEIL

	Femmes	Hommes	Ensemble	Ensemble
Sexe				
Femmes	264	0	264	52,1%
Hommes	0	243	243	47,9%
Age au premier accueil				
16 ou 17 ans	71	72	143	28,2%
18 à 21 ans	149	139	288	56,8%
22 ans et plus	44	32	76	15,0%
Niveau de formation initiale				
Niveau III, II, I	16	8	24	4,7%
Niveau IV diplômés	73	43	116	22,9%
Niveau IV non diplômés	25	19	44	8,7%
Niveau V diplômés	47	52	99	19,5%
Niveau V non diplômés	43	41	84	16,6%
Niveau VI et Vbis	60	80	140	27,6%
Situation familiale				
Célibataire	228	219	447	88,2%
Marié(e), Pacs, Vie maritale	25	17	42	8,3%
Divorcé(e), Séparé(e), Veuf(ve)	4	0	4	0,8%
Non communiqué	7	7	14	2,8%
Enfants				
Au moins un enfant à charge	22	12	34	6,7%
Hébergement				
Chez les parents	176	165	341	67,3%
Chez un membre de la famille	16	19	35	6,9%
Logement autonome	57	39	96	18,9%
Chez des amis	10	11	21	4,1%
En foyer, CHRS, hôtel	3	5	8	1,6%
Sans hébergement, héb. nomade, autres	1	3	4	0,8%
Non communiqué	1	1	2	0,4%
Zone d'habitation				
QPV (Quartier prioritaire politique de la ville)	20	19	39	7,7%
ZRR (Zone de revitalisation rurale)	35	43	78	15,4%
Mobilité				
Automobile	102	67	169	33,3%
Aucun moyen de transport individuel motorisé	156	144	300	59,2%
Permis B	115	78	193	38,1%

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Depuis 1982, les missions Locales ont développé **un mode d'intervention global au service des jeunes** avec la prise en compte de l'ensemble des freins à leur insertion dans tous les domaines : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est **le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi** et à leur accès aux droits et à l'autonomie.

L'**accompagnement personnalisé** en entretien individuel ou en actions collectives sont les principaux modes d'intervention. C'est au cours de l'entretien que **le conseiller aide le jeune à s'orienter** et détermine avec lui les moyens à mobiliser pour réaliser toutes ses démarches.

TABLEAU 3 - L'ENSEMBLE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS

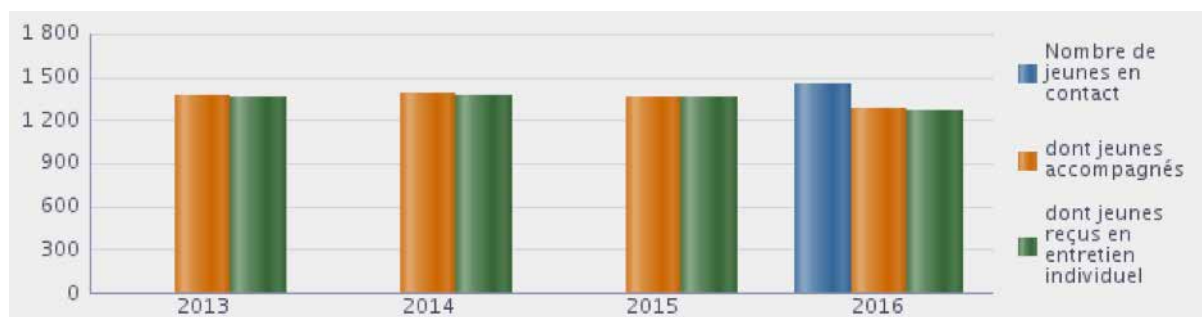
Nombre de jeunes en contact	1443
dont jeunes accompagnés	1270
dont jeunes reçus en entretien individuel	1264
% de jeunes accompagnés/ jeunes en contact	88,0%
% de jeunes reçus en entretien individuel/ jeunes en contact	87,6%

Les jeunes sont dits «**en contact**» sur la période lorsqu'ils ont été en relation, au moins une fois sur la période, avec la Mission Locale, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quelque moyen que ce soit : entretien individuel, atelier, information collective, téléphone, lettre, intermédiation ...

Les jeunes sont dits «**accompagnés**» lorsqu'ils ont bénéficié sur la période d'au moins un entretien individuel, ou simplement participé à un atelier ou une information

Les jeunes sont dits «**reçus en entretien individuel**» lorsqu'ils ont bénéficié sur la période d'au moins un entretien individuel.

GRAPHIQUE 3 - EVOLUTION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS



Les événements

L'accompagnement de jeune génère des informations que le conseiller transmet ou recueille puis qu'il analyse et identifie dans le système d'information. Cette démarche professionnelle s'appelle **l'actualisation du parcours**. Elle consiste à «acter» une information qui illustre l'activité du parcours d'insertion. **Elle doit être réalisée dans le cadre d'un échange formalisé dénommé «événement».**

TABLEAU 4 - **EVENEMENTS**

Événements réalisés	Nombre de jeunes concernés par au moins un événement	Nombre d'entretiens réalisés (individuel, atelier, information collective)	Entretiens individuels réalisés
15826	1478	7209	4821

TABLEAU 5 - **TYPE D'EVENEMENTS REALISES**

Type d'événement	Nombre d'événements	Part (en %)	Nombre de jeunes concernés
SMS	5451	34,4%	711
Entretien individuel	4821	30,5%	1264
Atelier	2341	14,8%	113
Téléphone	1593	10,1%	764
Courrier	654	4,1%	435
Visite	466	2,9%	342
Email	337	2,1%	241
Entretien partenaire	116	0,7%	87
Information Collective	47	0,3%	43
Ensemble	15826	100,0%	1478

Caractéristiques des jeunes

TABLEAU 6 - principales caractéristiques des jeunes accompagnés

	Femmes	Hommes	Ensemble	Ensemble
Sexe				
Femmes	676	0	676	53,2%
Hommes	0	594	594	46,8%
Age				
16 ou 17 ans	29	44	73	5,7%
18 à 21 ans	314	298	612	48,2%
22 ans et plus	333	252	585	46,1%
Niveau de formation				
Niveau III, II, I	36	12	48	3,8%
Niveau IV diplômés	173	87	260	20,5%
Niveau IV non diplômés	64	53	117	9,2%
Niveau V diplômés	163	157	320	25,2%
Niveau V non diplômés	92	89	181	14,3%
Niveau VI et Vbis	148	196	344	27,1%
Situation familiale				
Célibataire	576	553	1129	88,9%
Marié(e), Pacs, Vie maritale	86	33	119	9,4%
Divorcé(e), Séparé(e), Veuf(ve)	6	1	7	0,6%
Non communiqué	8	7	15	1,2%
Enfants				
Au moins un enfant à charge	88	30	118	9,3%
Hébergement				
Chez les parents	375	407	782	61,6%
Chez un membre de la famille	50	39	89	7,0%
Logement autonome	218	114	332	26,1%
Chez des amis	24	17	41	3,2%
En foyer, CHRS, hôtel	6	8	14	1,1%
Sans hébergement, héb. nomade, autres	2	8	10	0,8%
Non communiqué	1	1	2	0,2%
Zone d'habitation				
QPV (Quartier prioritaire politique de la ville)	58	49	107	8,4%
ZRR (Zone de revitalisation rurale)	102	108	210	16,5%
Mobilité				
Automobile	295	198	493	38,8%
Aucun moyen de transport individuel motorisé	375	320	695	54,7%
Permis B	339	223	562	44,3%

Les services proposés

Les Missions Locales proposent aux jeunes des services dans différents domaines liés :

- Au projet professionnel
- A l'accès à l'emploi et à la formation,
- A l'autonomie.

LE THÈME PROJET PROFESSIONNEL recouvre tout ce qui se situe en amont de l'accès à l'emploi et à la formation, prépare et organise la définition du projet professionnel et nécessite un engagement fort des jeunes.

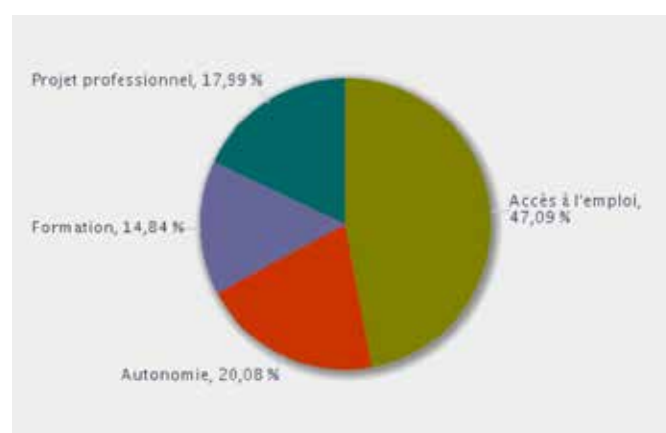
LE THÈME ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION regroupe tous les services liés aux techniques de recherche d'emploi, aux démarches de recherche d'emploi à réaliser, de mise en œuvre du projet professionnel.

LE THÈME AUTONOMIE REGROUPE :

- **Les services liés à la mobilité**, principalement l'information, le conseil dédié à la mobilité, l'aide à l'obtention du permis de conduire, l'accès à des programmes nationaux, régionaux.

- **Les services liés à la santé** concernent principalement des aides à la subsistance, à la prévention, à l'obtention d'une couverture sociale (CMU, Mutuelle, etc.), de propositions de bilan de santé, d'appui psychologique.

GRAPHIQUE 4 - THEMES DES SERVICES PROPOSÉS



- **La citoyenneté** recouvre l'accès aux droits, aux relations jeunes/justice, à la vie quotidienne, et à la mise en œuvre des actions de solidarité.

- Enfin, **les services liés au logement** concernent principalement des demandes d'informations et de conseils mais aussi des demandes d'aides financières.

TABEAU 7 - LES SERVICES ET JEUNES ACCOMPAGNÉS

Thème	Nombre de propositions	Jeunes concernés*	% de jeunes concernés**
Accès à l'emploi	4297	967	78,2%
Autonomie	1832	467	37,8%
Formation	1354	581	47,0%
Projet professionnel	1642	604	48,9%
Ensemble	9139	1236	100,0%

*Jeunes concernés : un jeune pouvant bénéficier de plusieurs services sur la période (ex. : un service emploi et un service santé), le nombre de jeunes concernés ne se cumule pas.

TABLEAU 8 - LES SERVICES ET TYPES D'ACTES

Ensemble	Demande d'aide financière	Info/conseils	Intermédiation	Mise en relation	Orientation
Accès à l'emploi	21	2141	394	1755	
Autonomie	98	1124	3	7	600
Formation	7	689	350	308	
Projet professionnel	9	686		947	
Ensemble	135	4640	747	3017	600

Info/Conseil

Recouvre les réponses techniques données par le conseiller en réponse à la demande du jeune ainsi que les recommandations relatives à la mise en œuvre de son parcours.

Mise en relation (MER)

Recouvre tous les actes nécessitant une mise en œuvre et un suivi approfondi allant jusqu'au traitement du résultat et de son incidence sur le parcours du jeune.

Demande d'aide financière

« l'octroi de ressources » n'est pas un service en soi. Les aides financières sollicitées relèvent systématiquement de la finalité pour laquelle elles ont été demandées. Pour ces raisons cet item est rattaché à tous les thèmes.

Intermédiation

Recouvre les interventions du conseiller lorsque le jeune rencontre des difficultés dans ses relations avec un tiers ou une institution. Il suppose une démarche active du conseiller et la mobilisation éventuelle d'un partenaire institutionnel.

Orientation

Caractérise les actions visant à confier le traitement d'une problématique à un partenaire. Il est à distinguer de la mise en relation dans le sens où le conseiller n'effectue pas le suivi de la proposition pour laquelle il n'aura pas toujours un retour (ex : orientation vers un service santé).

Les dispositifs nationaux et régionaux d'aides

ANI : L'ANI est une initiative des partenaires sociaux. L'article 1 de l'accord du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi, prévoit, la mise en œuvre par les Missions Locales, pour des jeunes « décrocheurs », d'un accompagnement individuel renforcé. L'accompagnement doit prioritairement viser à leur permettre d'accéder à un premier emploi, une formation qualifiante, un retour en scolarité, une création d'entreprise. Il s'adresse aux jeunes sans qualification, sans diplôme. Chaque jeune est suivi par un référent unique qui devra avoir avec le jeune des entretiens fréquents et réguliers. L'accompagnement s'organise en

trois phases, une phase de diagnostic, une phase d'accompagnement, une phase de suivi qui a pour objet le maintien du jeune dans sa solution durable en mettant en œuvre une action de médiation et de conseil sur une durée de 6 mois.

CIVIS : Créé par la loi de cohésion sociale en 2005, le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) vise à accompagner les jeunes en difficulté vers l'emploi durable. Le dispositif se décline en deux volets, tout d'abord le civis renforcé pour les jeunes sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale, et le civis de droit commun pour les jeunes jusqu'au bac+2 non validé.

CUI : Le contrat unique d'insertion (CUI) associe formation et/ou accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et aide financière pour l'employeur. Il vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) s'adresse au secteur non marchand. Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) concerne le secteur marchand.

EMPLOI D'AVENIR : Le dispositif des Emplois d'Avenir doit permettre d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des

Les dispositifs/parcours mobilisés

Les Missions Locales ont pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Outre le recours aux mesures usuelles de la politique de l'emploi et de la formation (contrats aidés, contrats en alternance, formations ...), **les Missions Locales mobilisent différents dispositifs d'accompagnement des jeunes** en difficultés d'insertion.

TABLEAU 9 - LES JEUNES ENTRÉS DANS UN DISPOSITIF

Echelon dispositif	Nom dispositif	Nombre de jeunes bénéficiaires	Part des femmes	Part des jeunes sans qualification
1-National	CIVIS classique	45	64,4%	0,0%
	CIVIS renforcé	36	38,9%	100,0%
	CUI-CAE	17	76,5%	23,5%
	CUI-CIE	7	42,9%	14,3%
	Emploi d'avenir	77	50,6%	26,0%
	Garantie jeunes	101	37,6%	48,5%
	PARRAINAGE	17	58,8%	11,8%
	PPAE	165	44,8%	44,8%
3-Local	RSA	22	81,8%	81,8%
Ensemble		394	49,0%	41,1%

difficultés particulières d'accès à l'emploi. L'objectif est de permettre une première expérience professionnelle réussie pour que les jeunes puissent acquérir des compétences et accéder à un poste stable chez un employeur. Ce dispositif constitue une 1ère étape permettant aux jeunes d'atteindre à terme une qualification plus élevée et de réaliser leurs projets personnel et professionnel. Les Emplois d'Avenir reposent sur plusieurs spécificités : des engagements de l'employeur, des actions de formation pour le jeune, un accompagnement renforcé du jeune par la Mission Locale, qui assure la contractualisation de l'Emploi d'Avenir et le suivi personnalisé de celui-ci à toutes les étapes du parcours.

GARANTIE JEUNES : La Garantie jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16

à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Pour mettre en œuvre ce dispositif, un contrat est signé entre le jeune et la mission locale. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

PARRAINAGE : Le parrainage permet à des jeunes en insertion, de profiter de l'expérience, du savoir-faire et de la disponibilité de bénévoles retraités ou actifs, pour la recherche d'un emploi, d'un contrat en alternance ou d'un stage. En lien avec le conseiller de la Mission Locale, le parrain apporte son soutien et des conseils pour aider le

jeune à mieux connaître les filières et les métiers de l'entreprise et préparer une candidature ou un entretien d'embauche.

PPAE : Pôle emploi met en œuvre pour tous les demandeurs d'emploi, un programme d'accompagnement vers l'emploi durable, le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). Pour les jeunes de moins de 26 ans, Pôle Emploi a un accord de cotraitance avec les Missions Locales. La mise en œuvre du PPAE repose sur les deux réseaux. Chaque année Pôle Emploi oriente vers les Missions Locales les jeunes les plus éloignés de l'emploi, ayant un besoin spécifique d'accompagnement, pour la mise en œuvre de leur PPAE. Ces jeunes ont accès à l'ensemble de l'offre de service des Missions Locales.

Le logement

La recherche et l'accès à un logement autonome est **une question cruciale** pour une insertion durable, c'est également un sujet de préoccupation pour l'entrée dans une formation, le démarrage d'un contrat en alternance ou d'un emploi.

Les Missions Locales développent des **actions spécifiques pour le logement des jeunes** : informations sur l'accès au logement, droits et devoirs du

locataire, gestion du budget, aide à la recherche et maintien dans un logement. Ces services sont offerts soit en interne, soit en partenariat avec un acteur local.

Les Missions Locales instruisent également des demandes d'aides et de sécurisation financière. Il s'agit d'aide de type FAJ, ALT, APL etc. pour permettre aux jeunes d'accéder à un logement et aider les jeunes en difficulté à payer leur loyer.

Les Missions Locales interviennent également dans la relation jeune-bailleur. Il s'agit de médiation, conciliation, arbitrage.

Grâce au travail en partenariat avec les foyers, centre d'hébergement, services sociaux ou hôtels, **les Missions Locales peuvent proposer des hébergements d'urgence aux jeunes en extrême précarité.**

TABEAU 10 - **L'INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE POUR FAVORISER L'ACCÈS OU LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT**

	Nombre de propositions	Nombre de jeunes concernés
Information Conseil	141	114
Accès au logement	7	7
Aide/ Sécurisation financière	1	1
Intermédiation jeune-bailleur	1	1
Ensemble	150	119

ACCES AU LOGEMENT :

Inscription et suivi du jeune sur un dispositif d'hébergement :

- service ou particulier gestionnaire de logement autonome temporaire (FJT, social etc.) ou durable (public ou privé). Dans ce dernier cas, le jeune est autonome, il loue son logement, et paye donc un loyer,
- centre d'accueil d'urgence pour un jeune ayant un besoin immédiat d'hébergement (hôtels, associations etc.). Cela concerne uniquement les jeunes sans abris, en grande difficulté d'insertion, en situation de crise ou de rupture.

AIDE/ SECURISATION FINANCIERE :

Appui au montage et suivi d'un dossier lié à toute aide financière ou matérielle permettant l'accès ou le maintien dans le logement (ALT, APL, FSL, FAJ, associations caritatives etc.). L'aide s'étend jusqu'à

l'expertise de la Mission Locale lors des commissions validation des dossiers.

INFORMATION, CONSEIL :

Information/Conseil/Suivi favorisant l'accès ou le maintien dans le logement. Information sur les dispositifs existants et le droit applicable, aide à la recherche de solutions adaptées y compris, l'orientation vers un partenaire (CAF, CCAS, OPAC, Mairie, Association défense logement, ADIL etc.)

INTERMEDIATION JEUNE-BAILLEUR :

Intervention de la Mission Locale dans le cadre de la relation jeune-bailleur (médiation, conciliation, arbitrage etc.), accompagnement physique du jeune.

La santé

Les jeunes qui viennent à la Mission Locale pour la première fois ont souvent **une couverture sociale incomplète, voire inexistante**. Ils sont souvent dans l'incapacité financière de faire l'avance de frais nécessaires aux soins. **Une information spécifique et un accompagnement aux démarches administratives sont donc nécessaires pour assurer l'accès à ces droits.**

L'intervention des conseillers s'étend au-delà de l'information/conseil. Ils apportent un appui au montage et suivi de dossiers de Sécurité Sociale : CMU pour l'ouverture de droits, dossiers de demande auprès de la MDPH.

Les conseillers **instruisent également des aides à la subsistance** pour couvrir des besoins de type alimentation/hygiène. Il s'agit de demandes d'aides financières ou matérielles auprès, principalement, d'associations caritatives (Restos du cœur, secours populaire etc.).

Des actions de prévention sont aussi menées par les Missions Locales autour des questions d'addictions, d'alcoolisme, de conduites à risque, de contraception...

L'accès aux soins est recherché grâce à des partenariats locaux avec les acteurs de la santé publique, notamment les centres d'examen de santé, les centres municipaux.

TABLEAU 11 - L'INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE POUR L'AIDE ET L'ACCÈS AUX SOINS

	Nombre de propositions	Nombre de jeunes concernés
Information Conseil	205	134
Orientation sur un service santé	103	96
Aide/ Sécurisation financière	14	11
Ensemble	322	173

AIDE/ SECURISATION FINANCIERE :

Aide à la subsistance : Demande d'aide financière ou matérielle instruite par la Mission Locale :

- auprès des associations caritatives (Restos du cœur, Secours populaire etc.) pour subvenir aux besoins journaliers en nourriture du jeune,
- sous la forme de ticket service pour des besoins de type alimentation/hygiène.

Aide financière : Montage et suivi d'une demande d'aide financière, notamment le Fonds d'Aide au Jeune permettant de faciliter l'accès aux soins (ex. : consultation spécialiste, achat de lunettes etc.). L'aide s'étend jusqu'à l'expertise de la Mission Locale lors des commissions départementales de validation des dossiers.

INFORMATION, CONSEIL, ORIENTATION SUR UN SERVICE SANTE :

- Information/Conseil/Suivi favorisant l'accès aux soins, démarches sur la santé.

- Appui au montage et suivi d'un dossier Sécurité Sociale, CMU pour ouverture de droits.

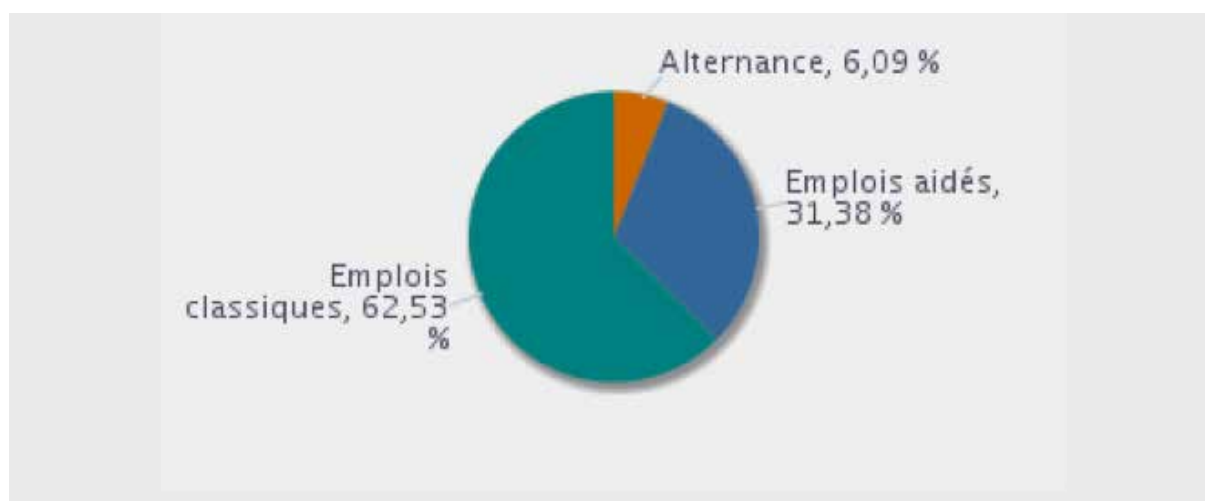
- Orientation et suivi du jeune sur une prestation de bilan de santé.

LES SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, **les Missions Locales mobilisent différentes mesures pour l'emploi** (contrats aidés emplois d'avenir, CUI etc.), **la formation et la qualification** (programme du Conseil régional etc.), **l'immersion dans l'entreprise** (PMSMP).

L'accès à l'emploi

GRAPHIQUE 5 - **Catégorie des contrats signés**



GRAPHIQUE 6 - **Types de contrats signés**

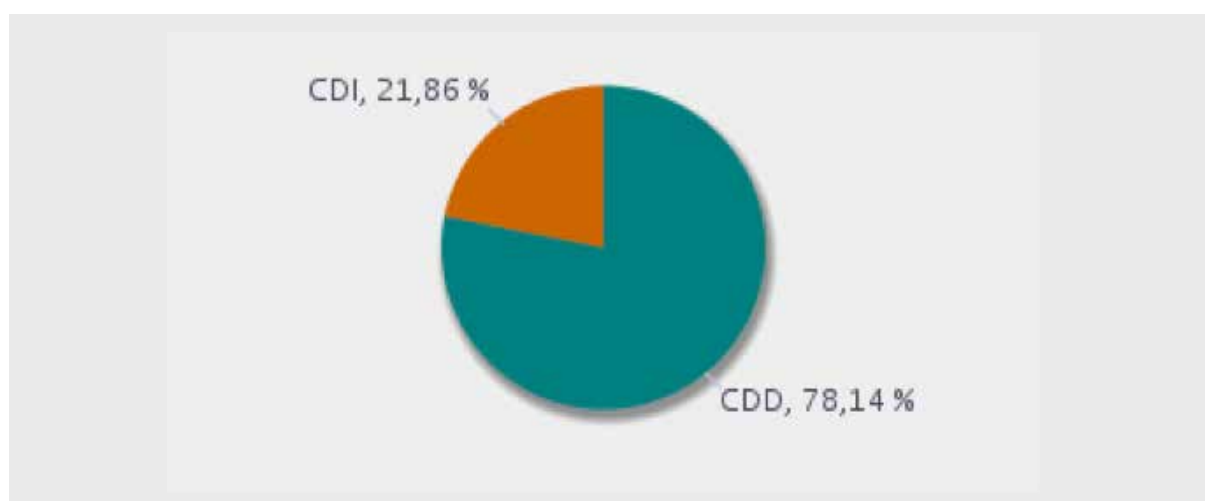


TABLEAU 12 - **NATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL SIGNÉS PAR LES JEUNES REÇUS EN ENTRETIEN INDIVIDUEL**

Natures des contrats de travail signés	Nombre de contrats signés	Part (en %)	Nombre de jeunes concernés*
Emplois classiques Total	267	62,5%	212
CDD	108	25,3%	92
Intérim	87	20,4%	74
CDI	59	13,8%	57
Contrat saisonnier	9	2,1%	9
Autres contrats de travail	4	0,9%	4
Emplois aidés Total	134	31,4%	131
Emploi d'avenir secteur marchand	52	12,2%	52
Emploi d'avenir secteur non marchand	45	10,5%	45
CUI CAE	25	5,9%	25
CUI CIE	7	1,6%	7
Insertion par l'activité économique (IAE)	5	1,2%	5
Alternance Total	26	6,1%	25
Contrat d'apprentissage	19	4,4%	18
Contrat de professionnalisation	7	1,6%	7
Ensemble	427	100,0%	350

TABLEAU 13 - **FAMILLES DE MÉTIERS DES CONTRATS SIGNÉS (TOUTE FORME D'EMPLOI) PAR LES JEUNES REÇUS EN ENTRETIEN INDIVIDUEL**

Familles de métiers exercés	Répartition des contrats signés (en %)	Part des contrats signés par les femmes (en %)	Nombre de jeunes concernés*
A-Agriculture et pêche, espace nat./verts, soin anim.	8,4%	13,9%	36
B-Art et façonnage d'ouvrages d'art	0,5%	100,0%	2
C-Banque, assurance et immobilier	0,2%	100,0%	1
D-Commerce, vente et grande distribution	19,0%	56,8%	67
F-Construction, BTP	3,7%	6,3%	15
G-Hôtellerie restauration, tourisme, loisirs	16,2%	66,7%	62
H-Industrie	15,9%	22,1%	59
I-Installation et maintenance	3,0%	15,4%	13
J-Santé	4,0%	100,0%	16
K-Services à la personne et à la collectivité	12,9%	89,1%	50
M-Support à l'entreprise	3,7%	87,5%	16
N-Transport et logistique	11,9%	13,7%	40
Z-Non défini	0,5%	50,0%	2
Ensemble	100,0%	48,2%	350

L'accès à la formation

TABLEAU 14 - ENTRÉES EN FORMATION ET RESCOLARISATION PARMI LES JEUNES REÇUS EN ENTRETIEN INDIVIDUEL

Types de mesures	Nombre de contrats signés	Part (en %)	Nombre de jeunes concernés*
Formation Total	345	100,0%	269
Conseil Régional	194	56,2%	167
Autres formations	138	40,0%	108
Autres formations - Pôle Emploi	11	3,2%	11
EPIDE	2	0,6%	2
Ensemble	345	100,0%	269

L'immersion

TABLEAU 15 - TYPE D'IMMERSION RÉALISÉES PAR LES JEUNES REÇUS EN ENTRETIEN INDIVIDUEL

Types de mesures	Nombre de contrats signés	Part (en %)	Nombre de jeunes concernés*
PMSMP	425	94,0%	199
Service civique	23	5,1%	22
Autres dispositifs	4	0,9%	4
Ensemble	452	100,0%	217

LE RÉSEAU PARTENARIAL ENTREPRISES

Chaque Mission Locale a développé une offre de service de proximité auprès du monde économique.

Les Missions Locales assurent une aide personnalisée au recrutement : diagnostic et anticipation des besoins, description de postes, définition des profils adaptés, construction de réponses sur mesure (choix des contrats, aides mobilisables, formation, mise en situation de travail), présélection, préparation et présentation de candidats.

Les Missions Locales assurent également la continuité des relations par l'accompagnement dans l'emploi,

permettant de sécuriser les parcours. Elles ont également pour mission de faire découvrir aux jeunes les métiers, les entreprises et les secteurs qui recrutent.

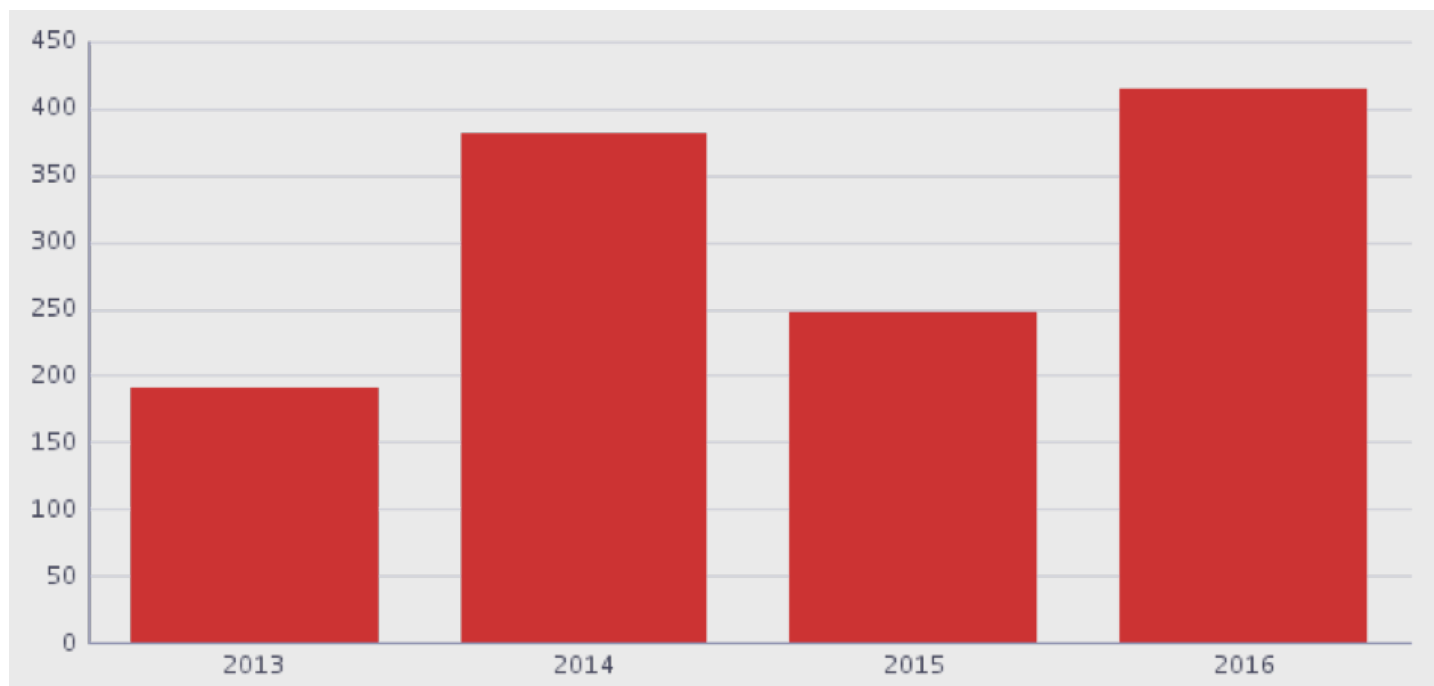
TABLEAU 16 - **ENTREPRISES EN CONTACT**

Nombre d'entreprises en contact	414
dont en contact pour la première fois	161

TABLEAU 17 - **LES ENTREPRISES EN CONTACT SELON LEUR NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS (NAF)**

Nomenclature d'activités (NAF)	Nombre d'entreprises en contact	(%)
G-Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	89	21,5%
C-Industrie manufacturière	61	14,7%
F-Construction	35	8,5%
I-Hébergement et restauration	34	8,2%
S-Autres activités de services	32	7,7%
NAF non renseigné	31	7,5%
O-Administration publique	30	7,2%
Q-Santé humaine et action sociale	29	7,0%
N-Activités de services administratifs et de soutien	17	4,1%
P-Enseignement	14	3,4%
M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11	2,7%
R-Arts, spectacles et activités récréatives	9	2,2%
A-Agriculture, sylviculture et pêche	7	1,7%
E-Production et distribution d'eau	7	1,7%
H-Transports et entreposage	4	1,0%
K-Activités financières et d'assurance	2	0,5%
L-Activités immobilières	2	0,5%
Ensemble	414	100,0%

GRAPHIQUE 7 - LES ENTREPRISES EN CONTACT DEPUIS 2013



Les offres collectées par la Mission Locale

TABLEAU 18 - RÉPARTITION DES OFFRES D'EMPLOI SELON LA NATURE DES CONTRATS

Nature des contrats	Offres d'emploi collectées	(%)	Nombre de postes
Emploi d'avenir secteur marchand	56	26,7%	58
Emploi d'avenir secteur non marchand	42	20,0%	43
Contrat unique d'insertion secteur non marchand	30	14,3%	34
Nature de contrat non renseigné	20	9,5%	20
Contrat d'apprentissage	18	8,6%	23
CDD temps plein	12	5,7%	14
Contrat unique d'insertion secteur marchand	10	4,8%	10
CDD temps partiel	6	2,9%	7
Intérim	5	2,4%	23
Insertion	4	1,9%	6
Autre contrat de travail	3	1,4%	3
Contrat de professionnalisation	2	1,0%	18
Association intermédiaire	1	0,5%	1
Mesure Emploi/Formation No1	1	0,5%	1
Ensemble	210	100,0%	261

GRAPHIQUE 8 - TYPES DE CONTRATS

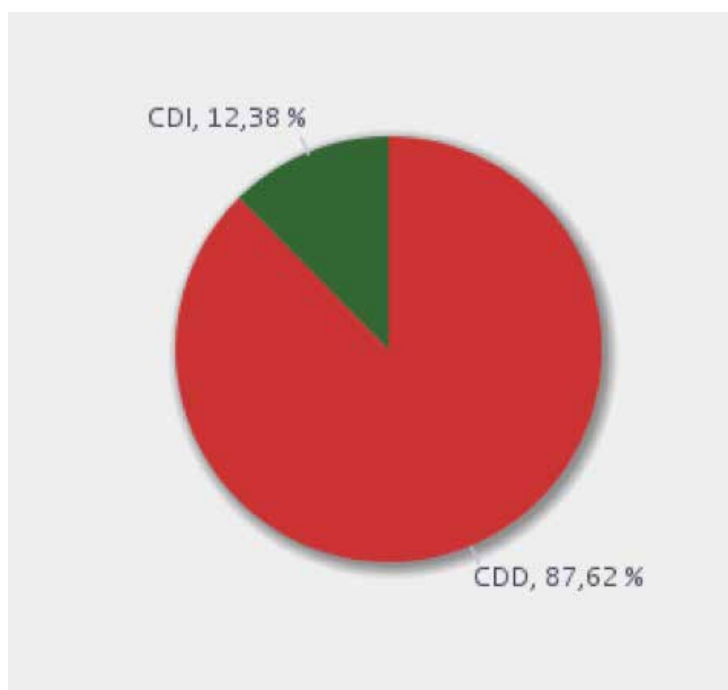


TABLEAU 19 - RÉPARTITION DES OFFRES D'EMPLOI SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉS DU RECRUTEUR

Secteurs d'activités (d'après la nomenclature NAF)	Offres d'emploi collectées	(%)
C-Industrie manufacturière	31	14,8%
O-Administration publique	27	12,9%
S-Autres activités de services	23	11,0%
G-Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	22	10,5%
F-Construction	17	8,1%
I-Hébergement et restauration	17	8,1%
NAF non renseigné	15	7,1%
Q-Santé humaine et action sociale	15	7,1%
N-Activités de services administratifs et de soutien	11	5,2%
H-Transports et entreposage	9	4,3%
R-Arts, spectacles et activités récréatives	9	4,3%
P-Enseignement	6	2,9%
M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3	1,4%
E-Production et distribution d'eau	3	1,4%
A-Agriculture, sylviculture et pêche	2	1,0%
Ensemble	210	100,0%

LES ACTIONS SPÉCIFIQUES 2016

L'aide au permis de conduire

Nouveau en 2016, l'aide au permis de conduire de 500 euros du Conseil Régional.

Pour les jeunes de 16 à 26 ans engagés dans un parcours professionnel (cap/bac pro/ alternance /garantie jeunes/service civique/formation professionnelle en cours ou sortis depuis moins d'un an). Sous condition de ressources. Obligation en contrepartie d'effectuer 15 heures de bénévolat dans une association.

Nombre d'aides accordées en 2016 : 20

le microcrédit personnel

Il s'agit d'un dispositif mis en place par l'Etat, destiné à favoriser l'accès au crédit à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels. Sa vocation consiste à financer un projet personnel facilitant l'insertion économique et sociale. En 2016, 13 dossiers ont été accordés, 12 pour le financement de véhicules et une formation, pour un montant moyen de 2420 euros.

Nombre de dossier accepté en 2016 : 13

Dressing et produits d'hygiène

30 jeunes en ont bénéficié, jeunes en situation de précarité, public RSA, garantie jeunes.

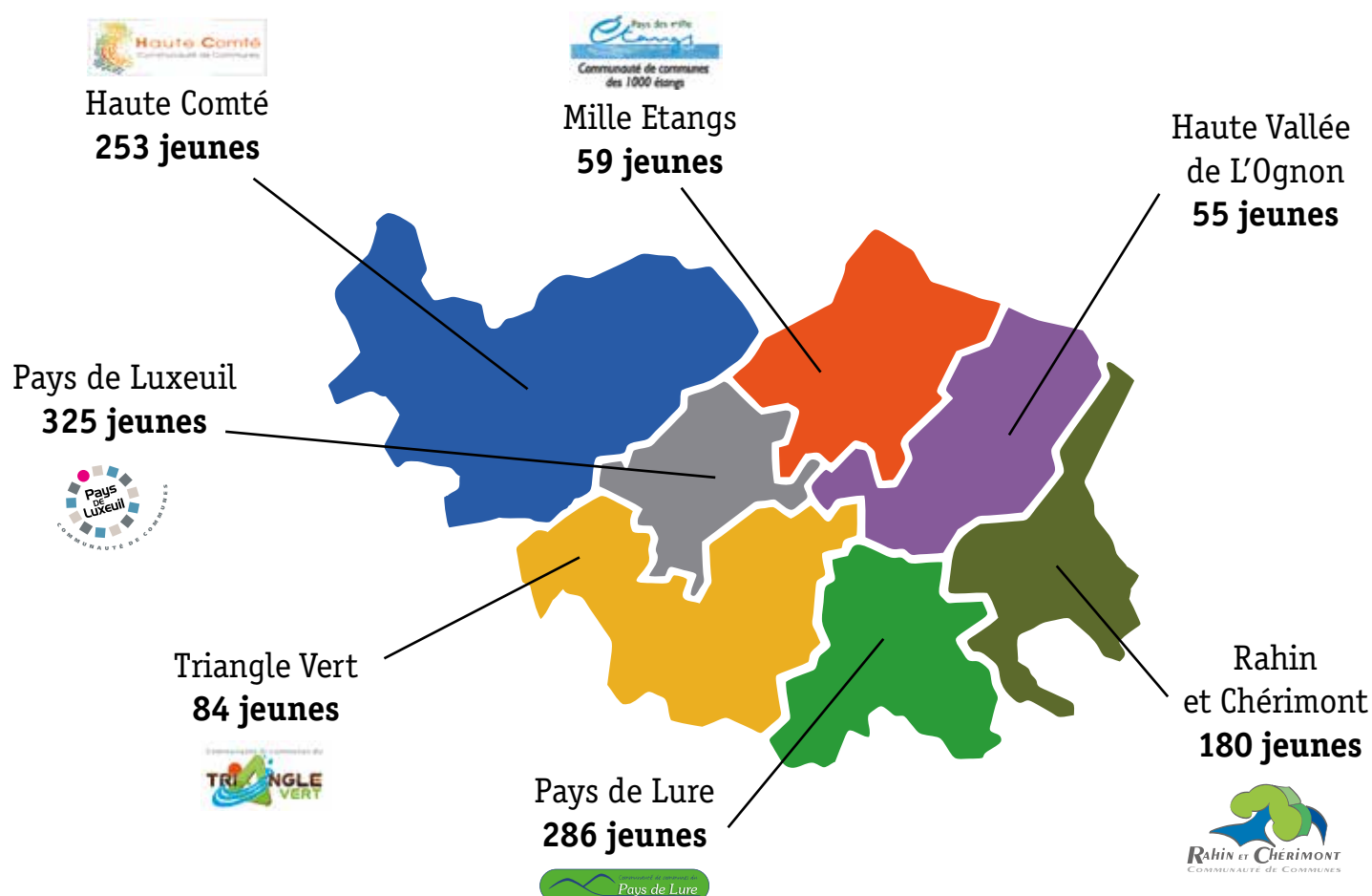
Location de scooter

En 2016, 84 contrats de locations ont été établis pour 63 bénéficiaires.



LES ZONES DE COMPÉTENCES

Notre zone de compétence regroupe **les 7 communautés de communes** adhérentes de la Mission Locale.



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK



Toute l'actualité également sur notre site internet

www.mlej-lure.org

LES FINANCEURS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Communauté de communes du
Pays de Lure



FONDATION 



l'Europe
s'engage
en
Franche-Comté

Fondation
PSA PEUGEOT CITROËN
Un monde en mouvement

